



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH

Absents excusés : Mme Olga KHALDI pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ, M. Maurice IMBARD pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2025/04/19 - OBJET : avis sur la demande de pétition rectificative de la demande d'octroi de permis exclusif de recherche d'un gîte géothermique

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 6-8 du décret n° 78-498 du 28 mars 1978, relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie,

Vu la demande d'avis du Préfet en date du 17 mars 2025, concernant la demande de pétition rectificative de la demande d'octroi de permis exclusif de recherche (PER) d'un gîte géothermique au Dogger, dit « Bois-d'Arcy » formulée par la société ENGIE ENERGIE SERVICES,

Accusé de réception en préfecture 078-217805456-20250402-2025-04-19-DE Date de réception préfecture : 08/04/2025
--

Considérant la demande de permis exclusif de recherche de gîte géothermique au Dogger, dit permis « Bois-d'Arcy », présentée aux services de l'Etat par la société ENGIE ENERGIE SERVICES, portant sur un périmètre comprenant le territoire des communes de Villepreux, Rennemoulin, Noisy-le-Roi, Bailly, Saint-Cyr-l'École, Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Elancourt, Plaisir, Les-Clayes-sous-Bois, Fontenay-le-Fleury et Bois-d'Arcy, représentant ainsi environ 240 000 habitants, qui avait fait l'objet d'un avis favorable par le Conseil Municipal,

Considérant la demande de pétition rectificative de la demande d'octroi du PER, ayant pour objet de porter la durée du permis à 4 ans au lieu de 5 ans, et de réduire la superficie du permis à 42,30 km² contre 52,42km² initialement,

Considérant l'invitation du Conseil municipal de Saint Cyr-l'École à émettre un avis sur la demande de pétition rectificative de la demande d'octroi de permis exclusif de recherche susvisée,

DELIBERE

Article unique : Emet à l'unanimité un avis favorable à la demande de pétition rectificative de la demande d'octroi de permis exclusif de recherche de gîte géothermique au Dogger, dit « Bois-d'Arcy », présentée par la société ENGIE ENERGIE SERVICES, qui s'inscrit dans la démarche de développement des énergies renouvelables de la commune de Saint-Cyr-l'École.

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 8 AVR. 2025
et par publication en ligne le : - 8 AVR. 2025

Saint-Cyr-l'École,
le : - 8 AVR. 2025

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Sonia BRAU

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Sonia BRAU

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE

Le 7 avril 2025